

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU MAINE ET LOIRE

49

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil Départemental du Maine et Loire vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

L'année 2017 aura été marquée pour **notre ordre**, par ses **élections** et le renouvellement des conseillers inhérents.

L'an passé, je vous avais annoncé de **très grands changements** en matière d'**élections: régionalisation et parité**. L'application de ces règles a entraîné la candidature de **paires mixtes homme-femme** et ce, pour chaque type de mandat: département, région et national.

La constitution des binômes pour pouvoir se présenter aux suffrages, n'a pas été sans difficultés, et à coup sûr, freiné les candidatures notamment... féminines!



L'avenir nous dira si ce système perdurera...



Le nouveau découpage administratif ne nous a pas impacté, sauf au niveau national, puisque notre région a maintenant deux titulaires au CNO qui sont... du Maine et Loire.

La parution le 8 décembre, par le gouvernement, des textes de l'exercice partiel, va entraîner ici encore des nouvelles complexités, puisqu'un ressortissant étranger possédant un diplôme trop éloigné du nôtre, se verra délivrer une **autorisation d'exercice... partiel**, limitée à certaines compétences et le tout contrôlé par l'Ordre !



Voilà qui va mettre un peu plus de doute dans les esprits des patients, qui sont déjà perdus avec les titres de physiothérapeutes, d'ostéopathes, naturopathes et autres pathes !

Notre tableau a encore crevé le plafond, **+8% d'inscrits !** Quand on pense qu'il y a quelques temps on nous avait prévu la pénurie !



Toutefois, comme en 2018, il n'y aura que très peu de diplômés français, par le fait de la cinquième année d'étude, nous devrions assister à une accalmie.

Je vous invite à bien lire l'**avis du Conseil National sur la gérance et les divers assistanats**, car il y a là une profonde mutation à venir, qui comme tout changement, peut faire sourire ou grincer des dents...

Enfin, j'ai souhaité ouvrir nos colonnes à la **Caisse Primaire d'Angers**, pour qu'elle puisse exprimer sa conception du **conventionnement**, car la disparition de l'inscription à l'ARS et du coup, l'accélération de l'arrivée dans le monde professionnel, change, là aussi, les habitudes...

Allez, bonne lecture.

Dominique DUPONT 





Piqûre de rappel !



Une petite couche ?
Nous vous rappelons que
Si vous changez d'activité, d'adresse professionnelle, d'adresse privée, d'adresse courriel, de numéro de téléphone, etc ..., vous devez nous en informer préalablement.

Tous **les contrats**, même ceux de vie privée, liés à ces modifications, doivent nous être **obligatoirement** envoyés.
ATTENTION ! Un changement de statut

(assistant etc..) sans contrat bloque la production de la CPS...

Enfin vous devez nous avertir, à l'avance de votre **départ à la retraite** afin que nous fassions les démarches nécessaires.

Permanences téléphoniques et ouverture du secrétariat

Fermeture le lundi

Le mardi de **10h à 12h30** et de **13h à 16h**

Le mercredi de **10h à 12h30** et de **13h à 16h**

Le jeudi de **10h à 12h30** et de **14h à 16h**

Le vendredi de **10h à 12h30** et de **13h à 15h**



Le Conseil est situé :
Domus médica,
122 rue du Château d'Orgemont
49000 Angers

M^{me} GRIGNON vous répondra au

02.41.74.36.70

et pourra vous donner un rendez-vous avec un conseiller ordinal.
Nous sommes aussi joignables par courriel au

cdo49@ordremk.fr

Vous pouvez retrouver les informations officielles sur : <http://cdo49.ordremk.fr>
Et la vie au jour le jour du Conseil sur notre Blog : <http://ordrekine49.canalblog.com>
Compte Twitter: @cdomk49

Sommaire

Page 1 :

✓ Editorial

Page 2 :

✓ Sommaire

✓ Piqûre de rappel

✓ Ouvertures du Conseil

Page 3 :

✓ Résultats des élections

Page 4 :

✓ Trésorerie Départementale

Page 5 :

✓ Tableau

✓ Activités du Conseil en 2017

Page 6 :

✓ Plaintes et doléances

✓ Chambre Disciplinaire de Première Instance

✓ Chambre Disciplinaire Nationale

✓ Section des Assurances Sociales

Page 7 :

✓ Conventonnement libéral

✓ PRADO

Page 8 :

✓ Exercice illégal

✓ Activités du secrétariat

Page 9 :

✓ Sectes, dérives sectaires et radicalisation

✓ Sécurité des Professionnels de Santé

Page 10 :

✓ Rencontre des élus

✓ DPC

✓ Comment déposer une plainte

Page 11 :

✓ Carte d'origine des nouveaux entrants dans le département

✓ Créer son adresse mail sécurisée MS Santé

Page 12 :

✓ Affichage dans la salle d'attente

Page 13 :

✓ Association AGKR

Page 14 :

✓ Titres, diplômes et plaques professionnelles

Page 15 :

✓ Réseaux sociaux

✓ Arnaques

Page 16 :

✓ Burnout

✓ Blogs

Page 17 :

✓ Avis du CNOMK : gérance et secondaire

Page 18-19 :

✓ Guides pratiques

Page 20 :

✓ Affiche AVC

Résultat des élections pour le Conseil du département du Maine et Loire

Le 31 mai 2017 ont été élus :

Pour le collège salarié :

Sylvie GUIBERT-SIOGNON associée à Morgan AINS

Pour le collège libéral

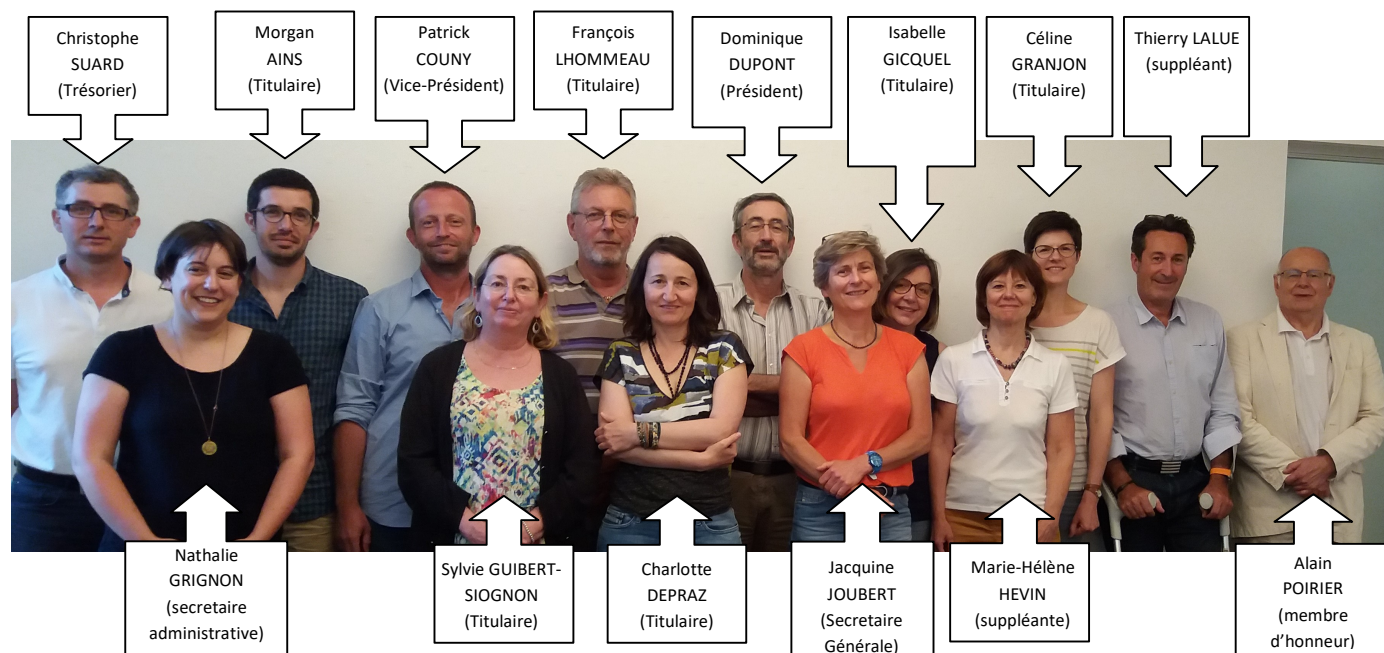
Jacquine JOUBERT associée à Patrick COUNY

Céline GANJON associée à Dominique DUPONT

(Les postes de suppléants 2017-2023 salariés et libéraux sont restés vacants, faute de candidatures).

Le 20 juin 2017 le Conseil a reconduit Le Bureau à l'identique.

Voici le donc le Conseil Départemental du Maine et Loire 2017-2020 :



Manquent sur la photo Jean Claude FOUCHIER (suppléant) et Jean-Jacques LHOMMET (suppléant)

Résultat des élections pour le Conseil Régional

Le 20 octobre 2017 ont été élus pour le collège libéral :

M^{me} Sophie HOUDAYER associée à M. Jean Baptiste MONTAUBRIC (44)

et M^{me} Justine VERMUREN (44) associée à M. Jean-Jacques LHOMMET.

M. Jean-Jacques LHOMMET a été élu Secrétaire Général du CROMKPL.



Résultat des élections pour le Conseil National



Le 27 octobre ont été élus pour le collège libéral :

M^{me} Sophie HOUDAYER associée à M. Jean-Yves LEMERLE



Félicitations à tous les nouveaux élus qui siégeront 6 ans.



Bilan de Gestion du Conseil

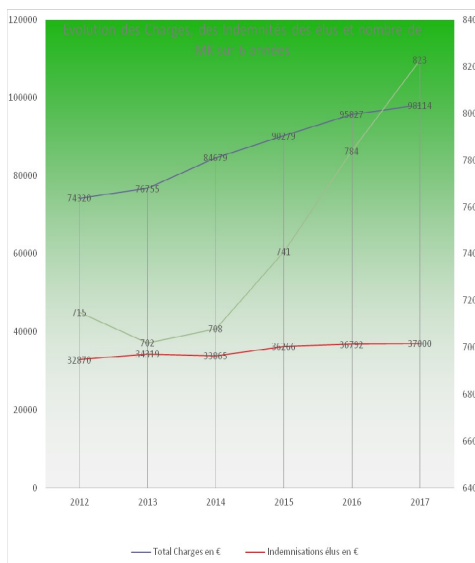
La trésorerie départementale en détails



Une belle attractivité départementale

Le dynamisme du Conseil Départemental de l'Ordre du Maine-et-Loire (CDO 49) est salué par une augmentation, depuis 2012 de 15 % du nombre des Masseurs-Kinésithérapeutes (MK) inscrits au tableau, cela représente sur ces 6 années + **108 praticiens sur le département.**

Le flux des entrants et sortants, nécessitant des actions obligatoires auprès de l'Ordre définies par le Code de la Santé Publique (CSP), contribue à l'augmentation des activités ordinaires annuelles : temps de secrétariat, frais d'affranchissements, actions des élus, analyse des contrats...



Belles courbes évolutives

Le graphique ci-contre, représente les courbes différenciées du nombre de Mk par années, des budgets annuels réalisés au niveau du CDO 49 et des dépenses des indemnités des élus.

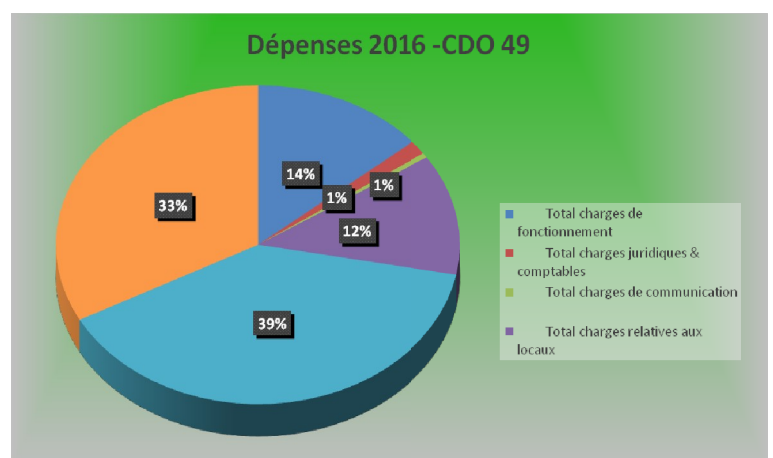
Nous pouvons corréliser les augmentations annuelles du budget à l'augmentation annuelle du nombre de MK sur le département, **les indemnités des élus n'ont quant à elles pas augmentées** de façon significative sur cette période et sont restées sur des montants équivalents depuis 2012.

Le millésime 2017

L'année 2017 aura été **une année plus coûteuse** que les années précédentes. Le flux des 139 MK (entrants & sortants) et les élections ont fait bondir des lignes budgétaires, qu'il aura fallu ré-évaluer en cours d'année, par le système d'harmonisation exceptionnelle, auprès de la Trésorerie Nationale. Les montants validés du budget réalisé en 2017, seront publiés au printemps 2018.

Le regard sur 2016

Ci-contre un fractionnement des dépenses 2016. Les principales dépenses concernent les réalisations des Missions Ordinales : indemnisation des élus, le secrétariat et les activités juridiques représentent ensemble plus de 72 % des dépenses de l'année. Les 28 % restants assurent le fonctionnement de l'infrastructure : loyers, assurances, matériels de bureau, affranchissements...



823

Tableau du Maine et Loire + 8%, c'est encore un record!!!



En 2017 :

Nous avons **823** masseurs-kinésithérapeutes, au Tableau du Maine et Loire dont:

679 libéraux

118 salariés

14 mixtes

45 nouveaux inscrits

50 entrants par transferts

39 sortants par transferts

18 radiations



Activités du Conseil en 2017

Allez, tenez bon, les chiffres de l'année !

11 réunions du Bureau

Bureau constitué du Président, Dominique Dupont, du Vice-président, Patrick Couny, du Trésorier, Christophe Suard et de la Secrétaire Générale, Jacqueline Joubert. Lors de ces réunions, nous étudions les dossiers en cours et pouvons traiter en urgence certaines affaires, et nous préparons les séances plénières du Conseil.

5 réunions de Conseil

1 réunion préparation élections

Cette année a eu lieu le renouvellement de la moitié des membres du Conseil départemental avec une nouveauté : des binômes.

1 réunion commission entraide minoration

En mars, réunion où sont étudiés les demandes de minoration et les dossiers de consœurs ou confrères en grande difficulté.

Journée d'élections : 31 mai 2017

Mise en place du bureau de vote. Réceptions des bulletins et dépouillement.
Promulgation des résultats.

Conférence des Présidents : 30 mars et 20 septembre 2017

Comme chaque année, au nombre de 2.

Réunions des Trésoriers à Paris : aucune ! Pas besoin selon la Trésorière Générale !

Réunion sectes et dérives sectaires : 6 avril et 14 novembre 2017

Rendez-vous à et avec l'ARS, les différents Ordres du département et les services de police.

Permanences :

Les permanences sont assurées les :

Mardi pour le Président

Mercredi pour le Trésorier

Jeudi pour la Secrétaire Générale

Lors de ces permanences, nous rencontrons nos consœurs ou confrères, pour répondre à leurs questions et doléances, pour échanger et essayer de résoudre leurs problèmes.

De plus, nous rencontrons **TOUS les masseurs-kinésithérapeutes** qui viennent s'inscrire dans notre département, que ce soit pour un début d'activité ou lors d'un transfert.



Jacqueline JOUBERT



Plaintes et doléances Atteintes et confraternités...



Voici le déroulé de cette année :

17 janvier 2017:

Réception de la plainte n° 70, d'une patiente contre un confrère, pour atteintes et pratiques charlatanesques (microkinésithérapie).

Classement sans suite le 31 janvier 2017.

24 janvier 2017:

Réception de la plainte n°71, d'une patiente contre un consœur, pour défaut de la qualité des soins et contestation de sa tarification.

Classement sans suite le 24 mai 2017, après conciliation totale.

21 mars 2017:

Réception de la plainte n°72, d'une patiente contre un consœur, pour défaut de la qualité des soins préopératoire.

Classement sans suite le 20 septembre 2017, après conciliation totale.

3 mai 2017:

Réception du signalement n°73, d'une patiente contre un confrère, pour atteintes.

Classement sans suite le 22 juin 2017.



18 septembre 2017:

Réquisition du Président par le procureur d'Angers, pour une saisie de dossier et de carnet de rendez-vous, dans le cadre d'une affaire de viol sur mineure, commise par un confrère en 2015.

11 octobre 2017 :

Réception de la plainte n°74, d'un confrère envers un associé, pour comportements non-confraternels.

Classement sans suite le 1^{er} décembre 2017, après conciliation totale.

11 octobre 2017 :

Réception de la plainte n°75, d'une consœur envers un associé, pour comportements non-confraternels.

Classement sans suite le 1^{er} décembre, 2017 après conciliation totale.

11 octobre 2017 :

Réception de la plainte n°76, d'une consœur envers un associé, pour

comportements non-confraternels.

Classement sans suite le 1^{er} décembre 2017, après conciliation totale.

2 novembre 2017 :

Réception de la plainte n°77, d'une consœur envers un assistant, pour comportements non-confraternels.

Chambre Disciplinaire de Première Instance

Rien

Chambre Disciplinaire Nationale

Rien

Section des Assurances Sociales

Une affaire

Il s'agit de la plainte n°64 de la CPAM d'Angers contre un confrère, pour facturation irrégulière et non respect des règles de la nomenclature.

Audition du 20 janvier 2017... verdict : 10 jours d'interdiction ferme d'exercice.

Chambre d'appel nationale des Assurances Sociales

Une affaire pour le département

Toujours la plainte n°64 de la CPAM d'Angers contre un confrère, pour anomalies d'activités. La CPAM a fait appel, l'audience n'est pas fixée...



Dominique DUPONT

Inscriptions au Tableau

(Par ordre d'inscription)

FRANASZEK Ireneusz, diplômé de Pologne en juin 2006 – le 28/02/17

DOUBLET Joffrey, diplômé de Paris en juin 2016 – le 28/02/2017

CORBINEAU Camille, diplômée d'Allemagne en décembre 2016 – le 28/02/2017

FLEURQUIN Nathalie, diplômée de Paris en juin 1989 – le 18/04/2017

SCHNEIDER Caroline, diplômée du Québec en avril 2016 – le 03/05/2017

HEMON Joséphine, diplômée de Berck sur Mer en juillet 2017 – le 07/06/2017

PEN Emeline, diplômée de Laval en juillet 2017 – le 15/06/2017

CHAUVIRE Alice, diplômée de Berck sur Mer en juillet 2017 – le 15/06/2017

BERNARD Marion, diplômée de Paris en juillet 2017 – le 20/06/2017

FARDEAU Anne-Lise, diplômée de Laval en juillet 2017 – le 20/06/2017

GAIGNARD Antoine, diplômé de St Sébastien sur Loire en juillet 2017 – le 20/06/2017

MARS Coralie, diplômée de Nantes en juillet 2017 – le 20/06/2017

RENAUD Lucie, diplômée de St Sébastien sur Loire en juin 2017 – le 21/06/2017

JOSENT Romain, diplômé d'Alençon en juin 2017 – le 21/06/2017

MOSBAH Hakim, diplômé de Nantes en juin 2017 – le 22/06/2017

VERGER Adrien, diplômé de St Sébastien sur Loire en juin 2017 – le 22/06/2017

GUILBAUD Anaël, diplômé de Nantes en juin 2016 – le 22/06/2017

AUBRY Caroline, diplômée de Caen en juin 2017, le 28/06/2017

SOULIER Marie, diplômée de Caen en juin 2017, le 28/06/2017

LESCOUBLET Eva, diplômée de Berck sur Mer en juillet 2017, le 29/06/2017

MOISSON Vincent, diplômé d'Alençon en juin 2017, le 29/06/2017

TUFFEREAU Pauline, diplômée d'Alençon en juin 2017, le 29/06/2017

BESSELIEVRE Idriss, diplômé de Nantes en juin 2017, le 29/06/2017

LEBREC Quentin, diplômé de Paris en juin 2017, le 04/07/2017

AUDRAN Fanny, diplômée de Laval en juin 2017, le 04/07/2017

CIMON Juliette, diplômée de Nantes en juin 2017, le 04/07/2017

DELAUNAY Maxime, diplômé de Paris en juin 2017, le 04/07/2017

SOURICE Maxence, diplômé de Rennes en juin 2017, le 04/07/2017

Conventionnement libéral Précisions de la CPAM



Nous souhaitons apporter quelques rappels à la profession, dans le cadre du choix d'une activité conventionnée.

Le choix d'exercer dans le cadre libéral conventionné se formalise (par adhésion à la convention nationale), **après avoir obtenu l'autorisation d'exercer délivrée par le Conseil de L'Ordre**. Le conventionnement avec la Caisse Primaire, s'il est choisi, est donc réalisable une fois que cette démarche préalable ait été réalisée auprès de l'autorité compétente.

Nous vous rappelons que dans le cadre de cette activité conventionnée, **tout changement doit être déclaré à votre Conseil de l'Ordre, puis, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans les 60 jours précédents** ce changement (changements d'adresse, changement de statut, cessation d'activité...) afin que votre situation administrative soit à jour au fichier national des professionnels de santé.

Dans l'hypothèse où vous souhaitez recourir à **des remplaçants**, ces derniers sont tenus de se rapprocher de la Caisse Primaire de leur lieu de résidence afin de connaître les démarches préalables au remplacement.

Concernant les futures installations (collaborateur ou assistant), **un délai de 3 semaines précédant le début de cette activité libérale conventionnée** doit être prévu, afin d'obtenir un rendez-vous avec l'Assurance Maladie et réaliser les démarches nécessaires au conventionnement (remise de feuilles de soins, obtention de la carte CPS....).

Aussi dans ce cadre, nous vous remercions de l'importance de **prévenir vos futurs collaborateurs** de l'anticipation de ces démarches auprès de notre organisme.

Les informations utiles et les coordonnées de votre caisse sont accessibles via le site internet/ ameli.fr

Céline MOSSET

Responsable service Relations avec les Professionnels de Santé / Vie Conventiennelle
Département Régulation CPAM de Maine-et-Loire

PRADO

Depuis 2010, l'Assurance Maladie déploie le programme PRADO (Programme de retour à domicile) au sein des établissements du Maine et Loire.

Les services concernés actuellement sont les services de **chirurgie, maternité, cardiologie** et de **pneumologie**.

L'objectif du PRADO est de favoriser une meilleure coordination des soins hôpital -ville.

Ce dispositif d'accompagnement proposé aux patients lors de leur hospitalisation, permet d'anticiper les besoins de soins (consultation dès la sortie avec le médecin traitant, soins infirmiers, soins de masso-kinésithérapie ,etc.) lors du retour à domicile.

Une fois déclaré éligible par l'équipe médicale hospitalière, le patient peut donner son accord pour entrer dans le dispositif.

Un conseiller d'assurance maladie facilite le retour à domicile en intervenant auprès des différents professionnels de santé libéraux qui prendront en charge le patient dès son retour chez lui.

A titre d'exemple, après une chirurgie orthopédique l'intervention d'un(e) infirmier(e) et /ou d'un(e) masseur-kinésithérapeute **seront programmés avant la sortie** de l'établissement.

Sous conditions de ressources, le patient peut également bénéficier d'une aide à la vie (portage des repas et aide-ménagère).

En ce qui concerne **les soins de masso-kinésithérapie**, tous les services d'orthopédie du Maine et Loire peuvent proposer le PRADO aux patients opérés; certains services de pneumologie (CHU) également .

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site Ameli ou contacter l'échelon local du service médical au **02 41 24 28 28**.



Dr. SARRAF

Médecin Conseil Service Médical de la CPAM du Maine et Loire

Inscription au Tableau

(Par ordre d'inscription)

MORIN Alizée Marine, diplômée de Paris en juin 2017, le 04/07/2017

LALOUÉ Antoine, diplômé du Luxembourg en septembre 2016 – le 05/07/2017

HUET Camille, diplômée de Nantes en juin 2017, le 04/07/2017

DIGUET Justine, diplômée de Rennes en juin 2017, le 06/07/2017

GODIN Manuel, diplômé de Lille en juin 2017, le 06/07/2017

METIER Pauline, diplômée de Paris en juin 2017, le 06/07/2017

GUYON Camille, diplômée de Paris en juin 2017, le 12/07/2017

MOREAU Ludivine, diplômée de St Sébastien sur Loire en juin 2017, le 19/07/2017

JULIEN Florent, diplômé de Paris en juin 2017, le 19/07/2017

LECOMTE Jordan, diplômé de Fort de France en juin 2017, le 20/07/2017

AUBERTIN- TANGUY Thomas, diplômé de Paris en juin 2017, le 22/08/2017

BERGERE Adrien, diplômé de Laval en août 2017, le 22/08/2017

NIETO Paul, diplômé de Porto (Portugal) en mai 2017, le 29/08/2017

DRAGOS Diana Maria, diplômée de Roumanie en juillet 2014, le 29/08/2017

SUAUD Jean- Charles, diplômé de Belgique en juin 2017, le 17/10/2017

PEDRON Maxence, diplômé d'Allemagne en juin 2017, le 18/10/2017

MIGEON Clément, diplômé de Belgique en septembre 2017, le 07/11/2017

Entrants au Tableau par transfert

(Par ordre d'inscription)

LAGOUTTE Jessica, diplômée de Orléans en juin 2016 – le 11/01/2017

DEVAUD Jean- Philippe, diplômé de Nantes en juin 2008 – le 12/01/2017

FORGET DEVILLER Camille, diplômée de Lille en juin 2012 – le 17/01/2017

SOULARD Pierre Adrien, diplômé de Poitiers en juin 2007 – le 25/01/2017

TIGNON Pierre, diplômé de Nantes en juin 2012 – le 08/02/2017

BIGEARD TEMPLET Emeline, diplômée de Paris en juillet 2009 – le 08/03/2017

DETCHENIQUE Caroline, diplômée de Nantes en juin 2011 – le 09/03/2017

DIESNIS Nicolas, diplômé de Belgique en septembre 2015 – le 15/03/2017

KACZYNSKA Agnieszka, diplômée de Pologne en juillet 2009 – le 16/03/2017 (suite à radiation)



Exercice illégal : Dans la continuité !



L'an passé, je vous écrivais que la question écrite n° 17398 de M. Jean Pierre Vogel (Sarthe - Les Républicains), en date du 23/07/2015, sur la situation de la filière du massage bien-être en France, signait peut-être **la fin du monopole**.

Or, par délibération du 15 décembre 2016, les membres du Conseil National de l'Ordre ont souhaité réaffirmer que **les masseurs-kinésithérapeutes disposent d'une compétence exclusive sur le massage**, quelle qu'en soit sa finalité (thérapeutique ou de bien-être), considérant que la suppression formelle de la référence explicite au « massage » comme élément de définition de la profession de masseur-kinésithérapeute, n'a ni pour objet, ni pour effet, de modifier l'état du droit relatif aux conditions l'exercice de la profession et à la répression de son exercice illégal.

Depuis le Conseil National a édité en fin d'année, un guide de procédures de plus de 70 pages qui va nous permettre d'harmoniser nos pratiques à l'avenir.

Nous avons anticipé dans ce sens tout au long de l'année en relevant 23 infractions...

Mais, j'aimerais surtout évoquer ici **la condamnation à 5 ans de prison dont un avec sursis** d'un « **thérapeute masseur shiatsu** » par les assises de Maine-et-Loire en fin mars 2017. Les faits se sont déroulés dans les Mauges à Montrevault de 2005 à 2014 et ont été qualifiés de viols par la Justice.

Nous y voyons bien là la nécessité de ne pas jouer pas avec **la sécurité des usagers**.

Dominique DUPONT 

Secrétariat

Quelques retards involontaires sur les contrats

TABLEAU DE SUIVI ORDINAL DES TÂCHES - CDO 49, MAINE ET LOIRE - BILAN ANNEE 2017				
Attributions des CDO	Missions	Total 1er semestre	Total 2nd semestre	Total annuel
Veille juridique	Nombre de contrats visés pour avis	254	214	468
	Nombre de statuts de SCP / SEL visés	13	3	16
Gestion des plaintes	Nombre de plaintes reçues	4	4	8
	Nombre de tentatives de médiations organisées	0	0	0
	Nombre de tentatives de conciliations organisées	0	2	2
	Nombre de transmissions de plaintes en CDPI	0	0	0
Fonctionnement général secrétariat structure	Nombre de courriers reçus	417	353	770
	Nombre de courriers envoyés	2720	429	3149
	Nombre de courriers RAR envoyés	188	162	350
	Nombre de courriers reçus	2036	1598	3634
	Nombre de courriers envoyés	2080	2533	4613
	Nombre d'appels téléphoniques reçus	484	337	821
	Nombre d'appels téléphoniques effectués	113	57	170
	Nombre de tests de français réalisés dans le cadre de l'inscription au tableau	0	0	0

Le secrétariat administratif, tenu par Nathalie, a connu une activité accrue en 2017. Ceci est dû aux négligences de sa remplaçante sur le deuxième semestre 2016, que Nathalie a dû récupérer et corriger, et également à l'augmentation notable du Tableau.

Il est à noter un retard sur le traitement des contrats. Celui-ci est lié au remplacement de notre juriste durant son congé maternité... Veuillez accepter nos excuses pour ces perturbations.

468 contrats ont été envoyés au CDO et analysés pour l'année 2017.

54 % ont suscités des remarques, voir des corrections.

Nous vous rappelons que les contrats de remplacement doivent être envoyés au CDO avant la date de début du contrat et, non pas, pendant l'exécution du contrat voir même après ! Pour les autres contrats,, ils doivent être communiqués dans le mois qui suit la conclusion de celui-ci. De plus, ils doivent être édités au nombre de 4, 1 pour chaque signataire et 2 envoyés au nombre au CDO (un pour chaque dossier). Enfin, pensez à parafer chaque page du contrat, et à le signer !

Jacqueline JOUBERT 



Entrants au Tableau par transfert (Par ordre d'inscription)

RAIMBAULT Gwenaëlle, diplômée de Nantes en juin 2016, le 28/03/2017
 LAMACHE Clément, diplômé de Nantes en juin 2014, le 04/04/2017
 QUEVAL Julie, diplômée de Toulouse en juin 2008, le 11/04/2017
 LASSERON Marie Alix, diplômée de Orléans en juin 2012, le 18/04/2017
 MALHERE Annabel, diplômée d'Alençon en juin 2014, le 20/04/2017
 BLANCHARD Anna, diplômée de Limoges en juin 2008, le 27/04/2017
 GESLIN Alexandre, diplômé de Nantes en juin 2016, le 03/05/2017
 SEITE GARDEMBAS Angélique, diplômée de Rouen en juin 2009, le 10/05/2017
 AUBRIL Samuel, diplômé de Caen en juin 2016, le 28/06/2017
 MORINEAU Alexandre, diplômé de Saint Denis en juillet 2008, le 10/07/2017
 REGNAULT Marc, diplômé de Paris en juin 1999, le 26/07/2017
 MANAC'H Agnès, diplômée de Paris en 1998, le 26/07/2017
 MASSON Nolwenn, diplômée de Belgique en septembre 2005, le 22/08/2017
 MICHEL Marine, diplômée de Laval en juin 2017, le 29/08/2017
 COURTOIS Raphael, diplômé de Paris en juin 2005, le 30/08/2017
 BARET Thibault, diplômé de Paris en septembre 2009, le 30/08/2017
 AUDUREAU Agnès, diplômée d'Alençon en juin 2016, le 31/08/2017
 MANLIUS Michel, diplômé de Paris en juin 1997, le 05/09/2017
 FURBER Julien, diplômé de Caen en juin 2011, le 12/09/2017
 BRUNO Ana Rita, diplômée de Lisbonne (Portugal) en décembre 2009, le 13/09/2017
 DURAND Erwan, diplômé de Reims en juin 2017, le 20/09/2017
 LESPINASSE Patricia, diplômée de Vichy en septembre 2012, le 20/09/2017
 RICHARD LACAPERE Alban, diplômé de Rennes en juin 2017, le 27/09/2017
 JULLIOT Valentin, diplômé de Rennes en juin 2017, le 27/09/2017
 HEMERY Sylvain, diplômé d'Amiens, en juin 2017, le 04/10/2017
 POUPLARD Mélanie, diplômée de Rennes en juin 2017, le 05/10/2017
 CHARLES Manon, diplômée de Caen en juin 2014, le 11/10/2017
 LIBERT Ophélie, diplômée de Belgique en juin 2015, le 18/10/2017

Sectes, dérives sectaires et radicalisation



Au siège de l'ARS, ces deux réunions annuelles (avril et novembre) se déroulent avec le Dr HISTACE, les représentants des différents Ordre, de l'URPS et des services de police.

Depuis quelques mois, les pratiques non conventionnelles telles que la **psychothérapie** et l'**hypnose** sont sous surveillance. En effet, trop souvent dispensées par des praticiens n'ayant pas de reconnaissance du titre de psychologue et non inscrit sur le registre national et pour les hypno thérapeutes, des diplômes non reconnus par l'état et parfois même d'origine farfelue, ces thérapies prennent un essor considérable. C'est pourquoi, cette commission étudie avec attention les dossiers liés à ces pratiques.

La radicalisation est toujours à l'ordre du jour de ces réunions.

Il doit se constituer dans les semaines proches une mission radicalisation à la préfecture. De plus, un référent régional et un départemental ont été nommé au sein des ARS PDL. Une première réunion de ces référents va avoir lieu pour une harmonisation des conduites à tenir au sein des différents départements.

Ce qu'il faut retenir surtout : N° de téléphone dédié au signalement de comportements de radicalisation : **0 800 005 887**

De plus, si un patient vous confie qu'il est proche ou a un lien familial avec une personne radicalisée, vous pouvez l'orienter vers le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR). Ce centre recueille les signalements effectués par les particuliers : **0 800 005 696**

ou via le formulaire en ligne sur le site internet du ministère de l'Intérieur <http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votresignalement>



Sécurité des professionnels de Santé

Professionnels de santé

Les **bons réflexes** pour votre **sécurité**

Des professionnels en sécurité pour la santé de tous

Tous les conseils sur interieur.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Nous vous rappelons la procédure si vous êtes victime d'une agression, qu'elle soit physique ou verbale :

- Procédure d'alerte : 17
- Dépôt de plainte dans un délai le plus court possible
- Prise de RDV au commissariat ou gendarmerie avec un accueil prioritaire
- Possibilité de se faire domicilier à l'adresse professionnelle de façon à éviter une répression
- Appeler le CDO pour créer une fiche de plainte



Jacquine JOUBERT 



Entrants au Tableau par transfert

(Par ordre d'inscription)

MARKOV Mikael, diplômé d'Orsay en juillet 2009, le 20/10/2017
 PEDRON Elodie, diplômée de Paris en juin 2015, le 14/11/2017
 RAITE LABRUT Aurélie, diplômée de Paris en juin 2010, le 14/11/2017
 JAUNET Mathieu, diplômé de Bègles en juillet 2017, le 22/11/2017
 GARNIER Anaïs, diplômée de Toulouse en juin 2010, le 28/11/2017
 BLANC Pierre Manuel, diplômé d'Alençon en juin 2015, le 28/11/2017
 RAITE Christophe, diplômé de ST Malo en juin 2006, le 28/11/2017
 BELLOUARD Malvina, diplômée de Bruxelles (Belgique) en septembre 2009, le 30/11/2017
 CHERRE Marie, diplômée de Paris en juin 2016, le 05/12/2017
 KOMUSIN Marek, diplômé de Varsovie (Pologne) en 2013, le 05/12/2017
 LEONIAK Karina, diplômée de Varsovie (Pologne) en 2013, le 05/12/2017
 GAYET Noémie, diplômée de Bordeaux en juin 2010, le 05/12/2017
 CANTINEAU Marion, diplômée de Paris en juin 2014, le 06/12/2017

Sortants du Tableau par transfert

(Par ordre de radiation)

RONDINEAU Chloé, transfert vers la Loire Atlantique (44) le 06/01/2017
 GARREAU Clémentine, transfert vers le Languedoc Roussillon (34) le 06/01/2017
 MACE Anaïs transfert vers l'Ain (01) le 06/01/2017
 MAILLE Daniele, transfert vers Paris (75) le 11/01/2017
 LETURGIE Sophie, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 19/01/2017
 COUTANCEAU Lucie, transfert vers la Vendée (85), le 31/01/2017
 ROTH Delphine, transfert vers la Moselle (57), le 21/02/2017
 VANDERCAMERE Sylvain, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 02/03/2017
 RAKOWSKI Marek, transfert vers la Savoie (73), le 14/03/2017
 RACAUD Pauline, transfert vers la Sarthe (72), le 22/03/2017
 CORBINEAU Camille, transfert vers le Rhône (69), le 24/03/2017
 HOUDOIN Charles, transfert vers la Sarthe (72), le 04/04/2017
 AUDUREAU Agnès, transfert vers l'Eure (27), le 06/04/2017
 MERLET Elise, transfert vers La Réunion (974), le 13/04/2017

Rencontre avec les élus du département Du renouveau...



2017 signe le renouvellement des élus députés et sénateurs comme vous l'avez suivi...

Nous avons juste rencontré M^{me} DUBRE-CHIRAT députée LREM fin août.

Celle-ci, ancienne élue du CDO et CRO infirmier a été facile à sensibiliser à nos problématiques...



Sortants du Tableau par transfert (Par ordre de radiation)

PEROTTET Jérôme, transfert vers Paris (75), le 14/04/2017

AVRIL Emeline, transfert vers Paris (75), le 20/04/2017

LAURENT Amandine, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 27/04/2017

LEPRETTE Matthieu, transfert vers la Réunion (974), le 02/05/2017

FURBER Vanessa, transfert vers la Vendée (85), le 12/05/2017

DUVAL Emilie, transfert vers les Alpes de Haute Provence (04), le 18/05/2017

GIRAULT Flavie, transfert vers la Mayenne (53), le 20/06/2017

NOIROT Mathieu, transfert vers la Vendée (85), le 23/06/2017

PELTIER Cédric, transfert vers La Réunion (974), le 23/06/2017

RAYNAUD Quentin, transfert vers la Haute Garonne (31), le 21/07/2017

LOISON Alexis, transfert vers le Morbihan (56), le 22/08/2017

PEN Emeline, transfert vers la Corse Sud (20), le 24/08/2017

MEUNIER Sarah, transfert vers la Haute Savoie (74), le 24/08/2017

BOMME Mélanie, transfert vers l'Île et Vilaine (35), le 01/09/2017

CARDIS Lucile, transfert vers la Vendée (85), le 26/09/2017

JOSSANT Romain, transfert vers la Sarthe (72), le 28/09/2017

LALOUÉ Antoine, transfert vers l'Île et Vilaine (35), le 28/09/2017

SOURICE Maxence, transfert vers l'Île et Vilaine (35), le 18/10/2017

LE NEL Julie, transfert vers La Réunion (974), le 03/11/2017

THIBAUD Artur, transfert vers la Gironde (33), le 15/11/2017

TUFFEREAU Pauline, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 23/11/2017

DRAGOS Diana Maria, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 06/12/2017

GRAVELEAU Manon, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 12/12/2017

TRAINEAU Germain, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 12/12/2017

LAMACHE Clément, transfert vers la Loire Atlantique (44), le 15/12/2017

MK inactif et radiation (Par ordre de radiation)

KACZYNSKA Agnieszka, radiée pour retour en Pologne le 10/01/2017

BENA MARIONNEAU Anne, radiée car enregistrée comme réflexologue auprès du RSI le 11/01/2017

MOISSET Christine, radiée pour retraite le 31/12/2016



Développement Personnel Continu Loin du compte !



La réalisation d'un programme de Développement Personnel Continu reste est **une obligation légale**.

Le Conseil est chargé de vérifier si libéraux ou salariés ont bien remplis leurs obligations. Après une année 2016 raplapla, nous en sommes en hausse à... 70 pour 840 MK ! Même si l'obligation est maintenant tri-annuelle, on est loin du compte...

Déposer une plainte Procédures

Bien que la chose ne soit pas des plus agréables, il convient de rappeler quelques éléments extrêmement importants :

- Le premier lieu naturel de plainte ou d'une doléance envers un professionnel est le Conseil départemental : c'est donc à **M. le Président du CDOMK49, 122 rue du Château d'Orgemont 49000 Angers** qu'il faut envoyer votre plainte en lettre accusée réception.
- A réception, votre plainte est reportée sur un livre traceur et numérotée par ordre d'arrivée (**les plaintes anonymes, par téléphone ou par courriel ne sont pas traitées**).
- Vous recevrez un courrier précisant que nous avons bien enregistré et que nous allons contacter la personne incriminée.
- Nous transmettons simultanément votre courrier et demandons sous huit jours une réponse de l'intéressé.
- Cette réponse vous est transmise à réception et nous vous interrogerons sur la suite à lui donner.
- Si vous souhaitez en rester là, le Conseil sera questionné en séance plénière pour savoir si lui, souhaite continuer la plainte ou s'il la classe sans suite.
- Vous serez alors informé par courrier du classement de la plainte.
- Si vous souhaitez continuer votre plainte, le Président nommera un conciliateur.
- Le conciliateur convoquera les parties à une réunion de conciliation, qui aura pour but d'essayer de concilier les uns et les autres.
- A défaut, la plainte sera transmise après un vote d'association du Conseil départemental, à la Chambre disciplinaire régionale.

